



**Spécial**

COMMISSION  
TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

## **Elections municipales et régionales du 26.5.1991 en Espagne**

Les élections, dès lors qu'elles se déroulent sur l'ensemble du territoire d'un pays, sont assimilées à des élections nationales pour l'octroi d'un congé spécial et délais de route sur La base de la réglementation actuelle en la matière.

Sur présentation d'une pièce prouvant leur participation au scrutin municipal du 26.5.91 en Espagne, les fonctionnaires et agents électeurs ont droit, conformément au règlement en vigueur, à:

congé spécial pour élection: 1 jour si la distance à parcourir entre le lieu d'affectation et celui du vote est supérieure à 200 km.

Délais de route en jours ouvrables selon la distance entre le lieu d'affectation et celui du vote:

de 50 à	250 km:	0,5 jour
de 251 à	600 km:	1,0 "
de 601 à	900 km:	1,5 "
de 901 à	1400 km:	2,0 jours
de 1401 à	2000 km:	2,5 "
plus de	2000 km:	3,0 "